

# PÉTITION

Adressée : Aux conseils administratifs et au conseils municipaux des 5 communes, membres de la fondation des Evaux : Bernex, Confignon, Genève, Lancy, Onex et à la fondation des Evaux

Onex, le 27.03.2019

Suite à l'affichage du nouveau plan d'organisation des zones du parc des Evaux effectué le lundi 18.03.2019 par les autorités, nous les nombreux propriétaires de chiens qui utilisons le parc tous les jours pour la promenade de nos compagnons à quatre pattes :

Nous constatons avec effarement que les chiens sont maintenant interdits ou doivent être tenus en laisse sur presque la totalité du parc.

En matière de prescriptions fédérales sur les chiens domestiques, ces derniers « ... doivent être sortis tous les jours et ... pouvoir se mouvoir librement SANS être tenus en laisse » (art.71 alinéa 1 OPan).

Une promenade « en laisse » n'est pas une promenade pour nos chiens. Pourquoi cette interdiction ?

La zone autorisée sans laisse toute l'année se limite selon le nouveau plan à un « étroit couloir » situé sur le bord gauche du parc, ne possédant pas de barrières de séparation avec la route et que nous devons partager avec les nombreux cyclistes qui circulent à vive allure sur le chemin le traversant.

Cet espace est vraiment trop petit et dangereux, pour recevoir dans de bonnes conditions la centaine de chiens qui fréquentent quotidiennement le parc des Evaux. Cette nouvelle configuration met en péril tant les chiens qu'autrui (passants, automobiles, cycles...) vu le potentiel d'accident qui pourrait survenir :

Nous refusons le nouveau « Plan de zones réglementées pour les chiens » de la fondation des Evaux !

## Revendication :

Nous, signataires de cette pétition, demandons **le rétablissement au plus vite des zones « chiens sans laisse toute l'année »** au parc des Evaux (à Onex). Selon le plan Zone A et B page 3.

Ceci afin disposer d'un espace de liberté suffisant et en toute sécurité pour nos chiens dans le parc des Evaux.

Envoyez le formulaire de pétition rempli ou partiellement rempli au plus tard le 30 avril 2019 à :  
Jean-Luc Schmutz - Avenue Bois-de-la-Chapelle 73 - 1213 Onex

No	Nom et prénom	Adresse / NPA	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

# Explication détaillée de notre demande :

Onex, le 27.03.2019

La promenade aux parcs des Evaux est fondamentale dans le quotidien de nombreux propriétaires de chiens des communes d'Onex, Confignon, Bernex, Lancy, Vernier et des environs. En effet c'est le seul espace de liberté pour leurs compagnons à quatre pattes, disponible à une distance raisonnable de leur domicile (en particulier pour les personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas d'un véhicule automobile).

La zone autorisée sans laisse toute l'année se limitant maintenant à un étroit couloir situé sur le bord gauche du parc, plusieurs problèmes se posent aux propriétaires de chiens

## 1) La zone est trop petite :

Tous les chiens vont se retrouver confinés dans ce petit espace, ce qui augmente fortement le risque de bagarres. Pour les propriétaires de chiens de petite taille, il sera impossible d'utiliser cet endroit en présence de plusieurs grands chiens dans des conditions agréables et en toute sécurité. En effet, il est certain qu'aux heures de promenade on devrait y croiser 8 à 10 chiens (si les gens respectent le nouveau règlement).

Les chiens (en particulier les grands chiens) ont besoin de faire une promenade d'au moins 1 heure en liberté totale, tous les jours et avec suffisamment de place pour courir sur une longue distance afin de se défouler correctement.

En matière de prescriptions fédérales sur les chiens domestiques, ces derniers « ... doivent être sortis tous les jours et ... pouvoir se mouvoir librement SANS être tenu en laisse » (art.71 alinéa 1 OPan).

Le périmètre en bordure de route ne possédant pas de barrières de séparation, les chiens risquent facilement de se trouver sur la chaussée face aux voitures.

Cet espace ne permet qu'à quelques chiens seulement (2 à 3 au maximum) de jouer et de s'ébattre en toute sécurité.

## 2) Il y a danger avec les vélos :

Au vu de l'étroitesse du lieu et du fait qu'il comporte un seul chemin, nous allons également être confrontés au passage de nombreux vélos qui circulent à vive allure à cet endroit mettant en danger nos chiens qui s'ébattent en liberté. Il faut absolument que la commune place un balisage clair, indiquant où se trouve la piste cyclable et avec des panneaux indiquant l'interdiction de circuler à vélo dans cette zone « réservée » aux chiens et qui est en dehors des pistes cyclables.

## 3) C'est trop loin des habitations :

La zone autorisée sans laisse toute l'année est trop éloignée des habitations, en particulier pour les habitants de la cité d'Onex. C'est un grand problème pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite qui fréquentent quotidiennement le parc et qui n'ont pas la capacité physique de parcourir de grandes distances.

## **RENDEZ NOUS LES EVAUX !**

Nous refusons le nouveau « Plan de zones réglementées pour les chiens » de la fondation des Evaux !

Cet espace « **chiens sans laisse** » actuel est vraiment trop petit et dangereux pour recevoir dans de bonnes conditions la centaine de chiens qui fréquentent quotidiennement le parc des Evaux. Cette nouvelle configuration met en péril tant les chiens qu'autrui (passants, automobiles, cycles...) vu le potentiel d'accident qui pourrait survenir. C'est pourquoi :

Nous, signataires de cette pétition, demandons **le rétablissement au plus vite des zones « chiens sans laisse toute l'année » au parc des Evaux (à Onex). Selon le plan Zone A et B page 3.**

Soit les zones : la ZONE A (en orange sur le plan page 3) situé entre l'étang, le « crocodile » et derrière les terrains de tennis du côté Rhône du parc et la ZONE B (en jaune sur le plan de la page 3) située entre le chemin François Chavaz, le collège du Marais (à droite) et la Route de Loëx (en bas).

